



Votre Comité d'Entreprise n'est pas qu'une instance de choix et de gestion des œuvres sociales. Il est chargé de représenter l'expression collective des salariés et de prendre en compte leurs intérêts dans les décisions relatives à la vie dans l'entreprise :

- les conditions de travail, d'emploi et de formation professionnelle des salariés,
- leurs conditions de vie dans l'entreprise,

Le SNU Bourgogne vous informe mensuellement des principaux dossiers vus en CE et des décisions prises, avec leurs impacts sur votre quotidien.

Première réunion avec le nouveau DR

« Fin du CE au 15 novembre si pas accord unanime des organisations syndicales »

Monsieur DANEL est aussi le DR préfigurateur pour la fusion des deux régions. Il nous a apporté quelques précisions, notamment sur le fait que si **toutes** les organisations syndicales ne signent pas un accord de prorogation, permettant de prolonger le mandat des élus, le CE s'arrêtera le 15 novembre prochain. Il n'y aurait aucune activité et aucune aide de votre CE entre novembre et la mise en place du CE Franche-Comté/Bourgogne, soit au mieux au début du second trimestre 2016.

Moralité : A chaque OS de prendre ses responsabilités.

Prestations

« Quid des DE les plus éloignés de l'emploi ? »

Activ'emploi est attribué à Id-Formation et à Ingeus, Activ'Projet à Retravailler.

Ces prestations sont destinées aux DE les plus proches de l'emploi. *Jusqu'alors l'accompagnement externe ciblait principalement ceux qui en étaient éloignés : MOV et TVE disparaissent !*

Pour le SNU, cette nouvelle cible des prestations d'accompagnement est incompréhensible.

Sachant que : - Les prestataires que nous avons jusqu'à présent intervenaient pour les DE les plus éloignés de l'emploi : On supprime ce qui était utile ...

- Les freins périphériques à l'insertion ne relèvent pas de la compétence des conseillers,

- Les conseillers manquent de temps pour suivre correctement leurs DE. Il suffit de constater les volumes des portefeuilles pour s'en rendre compte.

Encore une preuve que le slogan « faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin » est juste une formule creuse.

Le SNU a interpellé l'établissement sur quatre autres aspects :

1. Les volumes des prestations seront loin de permettre une baisse sensible de la taille des portefeuilles « Suivi » dont plusieurs dépassent 1 000 DE sur la région

2. Le recours à des « gros » prestataires nationaux n'est pas vraiment une réussite, avec des expériences malheureuses en région (et ailleurs). L'exclusion de nos prestataires locaux provoque une perte de compétences spécifiques.

3. La nécessité d'un pilotage régional rigoureux qui garantisse à chaque conseiller la mobilisation de ces prestations jusqu'à la fin d'année, sachant qu'il n'y aura plus de dotation par agence.

4. Il n'y aura plus de lieux de réception des prestataires sur chaque bassin d'emploi.

Plateforme de production

La direction a demandé aux élus de se prononcer sur une nouvelle organisation. La plateforme passe de 4 à 3 pôles avec redéploiement de certaines activités. Cependant, aucun élément n'a été apporté sur l'évolution du volume de travail pour chaque pôle. Nous avons déjà alerté sur la surcharge de travail de cette structure qui a pour conséquence des retards sur le traitement des dossiers formations et contentieux/recouvrement par exemple, ceci malgré l'implication des agents. Ces difficultés impactent fortement vos conditions de travail et le service rendu aux usagers.

Pour pouvoir rendre un avis les élus SNU ont demandé des précisions sur le ratio charges/ressources. La DR s'est engagée à les fournir pour le prochain CE.

Suivi des tests accueils

L'accès aux services pour les DE, notamment ceux qui en ont le plus besoin est de fait restreint. Nos calculs montrent que la suppression de l'accueil sur flux a créé beaucoup de travail supplémentaire, sans pour autant libérer plus de temps en GPF.

Vos contacts :

Elus CE :

francoise.voisenet@pole-emploi.fr

sylvie.selaries@pole-emploi.fr

fabienne.amico@pole-emploi.fr

soumaya.mansar@pole-emploi.fr

veronique.delice@pole-emploi.fr

emmanuel.berthaud@pole-emploi.fr

Représentant Syndical :

michel.ramillon@pole-emploi.fr